

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 17 OCTOBRE 2023**

En exercice : 13 Le 17 octobre 2023, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à  
Présents : 08 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane  
Votants : 10 DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, DIL, DESCAMPS, LE BRETON, MENDES, VALLEE, et  
Messieurs TOUIN, LIGNEUX

Absents excusés : M. LACOUX pouvoir à Mme DECERLE, Mme BEGUERY pouvoir à  
Mme DIL, Mme LE MANACH, Mme VIVIER, M. LEK

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 25	SECOURS D'URGENCE
-------	-------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret  
N°2004-1136 du 21 octobre 2004 ;

Considérant, la présentation et l'étude de 6 dossiers de demandes d'aides financières ainsi que  
l'ajout de la facture de l'aide accordée pour le dossier n°8 du conseil d'administration du 24/05/23  
(bon d'achat de 100 € dans les boutiques BAM).

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré à l'unanimité

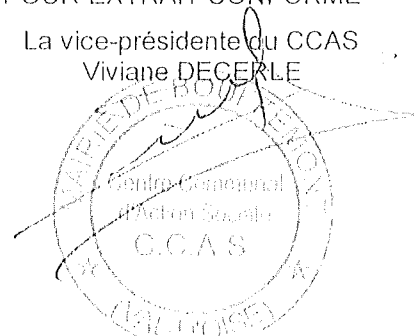
Accorde l'attribution de 7 aides financières pour un montant global de 1537 € dont :

- 765 € en Tickets Service
- 700 € en Mandat
- 72 € en Chèque

Dit que les dépenses seront imputées sur le budget 2023 du CCAS

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS  
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219500915-20231017-2023-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 27/10/2023  
Affichage 27/10/2023